



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL2-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

2- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délibération n°7 du 22 juin 2020, le Conseil Municipal a créé la commission consultative des services publics locaux de la Ville des Herbiers (CCSPL) et en a fixé la composition :

- Président : le Maire ou son représentant,
- 7 membres élus parmi le conseil municipal
 - o 6 membres pour la liste « Du cœur et de l'action pour les Herbiers », à savoir Luc SOULARD, Pierrick THOMAS, Jean-Marie GRIMAUD, Estelle SIAUDEAU, Lilian BOSSARD et Angélique RICHARD
 - o 1 membre pour la liste « Les Herbiers, pour une alternative écologique et sociale », à savoir Étienne BLANCHARD
- 1 représentant de l'association « Fédération nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) », à savoir Jean-Noël Vincendeau
- 1 représentant de l'association « Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), à savoir Gèneviève CANTITEAU.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport établi par le délégataire de service public ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement;

- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

A sa demande, il convient de modifier la composition de la CCSPL afin de procéder au remplacement d'Estelle SIAUDEAU, démissionnaire.

Recueil des candidatures : M. Jean-Yves MERLET se porte candidat.

Résultats : Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement sans vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.1413-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°7 du 22 juin 2020 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux et modalités de saisine,

Considérant la demande de remplacement d'Estelle SIAUDEAU,

Considérant l'unique candidature pour le poste de membre de la commission consultative des services publics locaux,

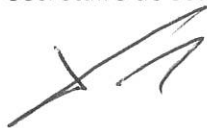
Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 22 mars 2023,

Vu le rapport de Christophe HOGARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- approuve à l'unanimité le principe de ne pas recourir au vote à bulletins secrets,
- nomme Jean-Yves MERLET au sein de la CCSPL en remplacement d'Estelle SIAUDEAU,
- par conséquent la composition de la CCSPL est désormais la suivante :
 - o Président : le Maire ou son représentant
 - o Membres du conseil municipal : Luc SOULARD, Pierrick THOMAS, Jean-Marie GRIMAUD, Jean-Yves MERLET, Lilian BOSSARD, Angélique RICHARD et Etienne BLANCHARD
 - o Représentant de l'association FNATH : Jean Noël VINCENDEAU
 - o Représentant de l'association CLCV : Geneviève CANTITEAU

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

